

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CL737

présenté par

M. Morel-À-L'Huissier, M. Benoit, M. Guy Bricout, M. Favennec-Bécot , M. Meyer Habib,
M. Naegelen, Mme Sanquer et M. Zumkeller

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 9 :

« III. – Les interventions effectuées ou l'engagement... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de rédaction vise à clarifier la gratuité des services autoroutiers pour les sapeurs-pompiers au cours d'interventions.